

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis du CSRPN plénier du 02/06/2022

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 34.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis avec rapporteurs	Avis sur le nouveau plan de gestion 2022 – 2027 de la RNR du Lac de Grand-Lieu (44)	Bénéficiaire : Fédération départementale des chasseurs de la Loire-Atlantique	Avis : Favorable sous conditions
--------------------------	--	---	--

Cet avis fait suite au premier avis du CSRPN du 4 novembre 2021. L'avis était défavorable. Ainsi, une mise à jour de l'évaluation du PDG et du PDG lui-même sont transmis ainsi qu'un addendum répondant point par point aux remarques du premier avis.

Cette RNR située en Loire-Atlantique, sur la commune de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, couvre 656 ha. Le classement en RNR date de décembre 2008 ; il s'agit du troisième plan de gestion du site. Initialement prévu sur la période 2021 – 2026, le plan de gestion a été établi pour une période de 5 ans : 2022 – 2027. Il succède au plan 2015 – 2020. L'évaluation du plan précédent est présentée concomitamment au nouveau plan.

ÉVALUATION DU PLAN DE GESTION 2015-2020

L'évaluation du plan de gestion 2015 – 2020 a été confiée au bureau d'étude Biotope qui a retravaillé le document initial avec le gestionnaire suite à l'avis du CSRPN du 4 novembre 2021. Cette nouvelle évaluation est bien plus conséquente puisque le document passe de 35 pages à 98 pages. Inchangées, les 12 premières rappellent quelques généralités sur la RNR ainsi que la structuration et le contenu du plan de gestion évalué.

Puis, la méthodologie d'évaluation est présentée. Dans cette version, elle suit les préconisations des guides méthodologiques les plus récents mais l'évaluateur note une certaine difficulté à l'appliquer du fait de l'application d'une ancienne méthode pour ce plan de gestion.

Cela étant, la 1^{re} partie de l'évaluation s'attache à analyser de manière générale le précédent plan de gestion notamment à travers sa structuration et l'articulation des actions, objectifs opérationnels, objectifs à long terme, etc. Plusieurs incohérences et inadéquations avec les recommandations les plus récentes sont relevées dans l'évaluation : enjeux qui ne correspondent pas à des éléments du patrimoine ou du fonctionnement, nomenclature des actions, etc. Le tableau 10 (page 19) évalue la cohérence et la pertinence des actions et des objectifs opérationnel (OO) au regard des objectifs de long terme (OLT) et des enjeux. Contrairement à la 1^{re} version, il est indiqué que tous les enjeux sont à reformuler. Concernant les OO B1 et B2, il manque une action de suivi des mammifères introduits et envahissants afin de savoir comment évoluent les populations et d'estimer si les actions de gestion sont efficaces et pertinentes. Ensuite, les indicateurs de mise en œuvre et de pertinence de chaque action sont rappelés. L'évaluation met en exergue le fait que ces indicateurs sont difficiles à suivre (trop abstraits, pas suffisamment mesurables), parfois manquants et donc à revoir pour le nouveau plan de gestion, en suivant le modèle Pression/État/Réponse.

La 2^e partie de l'évaluation vise à évaluer l'atteinte des objectifs et des actions du plan de gestion. Par rapport à la précédente version du document, un réel effort d'évaluation a été fourni malgré plusieurs difficultés rencontrées comme l'absence de tableau de bord permettant de suivre efficacement les indicateurs ! Des fiches bilans par objectif opérationnel permettent de visualiser de manière synthétique l'état d'avancement des actions liées, la progression vers l'OO, les préconisations pour le prochain plan, etc. Cette présentation synthétique est intéressante, mais est un peu trop réduite en ce qui concerne la « progression vers l'objectif opérationnel ». Ensuite, la mise en œuvre de certaines actions est détaillée selon un regroupement qui ne correspond pas forcément aux OO, ce qui rend difficile la lecture et la compréhension. Les informations apportées ici sont néanmoins complémentaires de la partie précédente et intéressantes sur l'évolution globale des milieux et espèces. Les résultats portant sur la progression de la jussie ainsi que la raréfaction des herbiers aquatiques et des roselières sont particulièrement alarmants. Les actions d'entretien

courant du site ne sont pas réinterrogées : alors qu'il est indiqué que le curage des plans d'eau a favorisé leur colonisation par la jussie, les modalités de réalisation de cette mesure ne sont pas remises en cause.

Quelques commentaires concernant les évaluations synthétiques de certains OO :

A1 : les actions menées qualifient la progression vers l'OO de « peu significative ». Une qualification de « non significative » serait plus adaptée compte-tenu des résultats obtenus : la dégradation de ces milieux de forts intérêts se poursuit, les causes précises demeurent peu évidentes et les solutions n'apparaissent pas adaptées.

B1 : il est effectivement dommageable pour l'évaluation qu'une carte plus récente du recouvrement de la jussie n'ait pas été réalisée.

B2 : jugée significative, la progression vers l'OO apparaît optimiste au regard des résultats obtenus et de ceux attendus.

La fin du document s'attache au bilan humain et financier. Cette version permet notamment de mieux apprécier l'implication des différents postes. Enfin, la dernière partie du rapport expose un bilan général de l'évaluation plutôt positif du précédent plan de gestion. De nouvelles actions sont proposées et le bureau d'étude insiste sur la nécessité d'avoir un suivi plus normé de la mise en œuvre des actions à l'aide d'un tableau de bord. À noter également qu'il est proposé de revoir les enjeux, car certains correspondent plus à des moyens d'atteindre l'état souhaité qu'à des enjeux en tant que tels.

PLAN DE GESTION 2021 – 2027

Dans cette nouvelle version du plan de gestion, l'état des lieux a largement été complété pour la partie avifaune. Il est ainsi plus facile d'identifier les enjeux ornithologiques au sein de la réserve, surtout que les effectifs estimés sont contextualisés à l'échelle du lac. La description des protocoles de suivis serait intéressante à ajouter afin de mieux appréhender les résultats obtenus. Plus globalement sur la forme, le document est agréable à lire. Attention toutefois à la qualité de certaines cartes comme celle localisant les nids de milouins page 57, illisible. Autres détails de forme : page 55, deux pourcentages différents sont indiqués quant au pourcentage national de la population nicheuse de l'Oie cendrée ; les signets ne fonctionnent plus à partir de la page 93 (en haut à droite) ; problème de pagination des actions dans le tableau 35 page 92 ; il est indiqué « document de travail » page 189.

Grâce au travail réalisé sur le bilan du plan de gestion 2015 – 2020, la partie enjeux-objectifs se trouve largement améliorée comparativement à la version précédemment transmise au CSRPN. Les objectifs opérationnels ont été reformulés et répondent aux enjeux de préservation et de valorisation du patrimoine naturel du site. Ainsi, la lutte contre les espèces invasives et les activités et usages traditionnels ne sont plus des enjeux mais des OO.

On perçoit également une meilleure articulation de l'arborescence des fiches actions avec le plan de gestion de la RNN. Le tableau 34 page 88 indique utilement l'origine des fiches action (ancien plan de gestion RNR, nouvelle action, plan de gestion RNN) et un tableau de correspondance des actions RNR – RNN figure page 93. De plus, plusieurs actions interviennent à l'échelle du Lac de Grand-lieu en coordination avec la RNN, notamment des suivis dont les protocoles sont identiques, avec un échantillonnage à l'échelle des deux entités.

Dans l'introduction, des éléments de stratégie devraient être fournis. En effet, on se rend compte à la lecture que les OLT et les OO prennent le parti de comprendre les changements (déclin ?) de la qualité des eaux, des surfaces d'habitats et des populations à statut, plus que lutter contre les pressions humaines causant ces dégradations (intrants agricoles liés au maraîchage intensif sur les bassins versants ; gestion des niveaux d'eau). Les sièges de ces pressions fortes sont localisées hors du périmètre du lac et à fortiori des réserves.

Remarques concernant les mesures de gestion et de suivi :

Actions qui auraient dû être réalisées avant le nouveau plan de gestion :

CS1 (élaboration d'un protocole conjoint de suivi avec la RNN) et **CS5** (suivi cartographique des milieux naturels au sein de la RNR). Ces actions étant prévues avant le bilan intermédiaire, elles pourront être utilisées au cours du plan 2022 – 2027.

Pour **CI1**, la réflexion devant aboutir à la réfection ou la construction d'un nouvel observatoire, aurait également dû être menée auparavant étant donné les implications budgétaires des différents scénarii. Pourtant, la capacité d'accueil de la RNR et la politique d'ouverture au public semblent être des paramètres connus. Des réflexions ainsi

qu'un audit devaient être menés en 2021, qu'en est-il ? Quelle est la volonté de la RNR en termes d'accueil du public ? Augmentation ?

Actions qui interrogent quant à leur mise en œuvre :

IP10 curage des étangs. Cette action envisagée « tous les 10 à 20 ans selon le niveau d'envasement » est liée à l'action IP3 (arrachage mécanique de la jussie sur les étangs) et l'action IP9 de curage des douves. Le résultat attendu est la réduction des surfaces de jussie aquatique au sein des étangs, alors que l'objectif opérationnel est d'améliorer les potentialités d'accueil de la faune piscicole. En séance plénière du 2 juin, le porteur de projet précise que ces étangs sont d'anciennes mares de chasse. Ils sont aujourd'hui fortement colonisés par la jussie se développant sur la vase qui se dépose sur 4 – 5 cm. Le curage a pour objectif de retirer cette couche pour restaurer un fond sableux plus défavorable à la jussie. Ces opérations de curage ont permis de retrouver des herbiers à renoncules aquatiques et à characées, ainsi que du Callitriche des marais *Callitriche palustris* notamment. Parallèlement, les mares ont été reconnectées au réseau de fossés pour permettre une recolonisation par les poissons.

Cette action du plan de gestion gagnerait donc à être mieux écrite pour être plus compréhensible.

CS12 (suivis populations fuligules) : d'importants moyens sont mobilisés pour le suivi de deux espèces et tout particulièrement pour la nidification du Fuligule milouin *Aythya ferina* (9 % du budget du plan de gestion et 23 % du budget des suivis). La présence de cette action figurait déjà parmi les remarques du CSRPN lors de l'évaluation du PDG 2015 – 2020. Ce nouveau plan de gestion sera certainement le dernier consacré aux suivis de cette espèce (notamment le taux de survie chez les jeunes oiseaux). Les moyens prévus interrogent à différents niveaux : le Fuligule milouin figure parmi les espèces à forts enjeux mais les budgets consacrés à cette seule espèce apparaissent disproportionnés, surtout que cette action n'a qu'un niveau de priorité secondaire. Les études menées depuis 2004 apportent de nombreuses informations sur la biologie et la dynamique des populations à large échelle mais ne fournissent pas de réponses déterminantes quant à la baisse actuelle des effectifs nicheurs sur le lac : peu de résultats rapportés dans la partie état des lieux du plan de gestion. Le lien entre les résultats obtenus et les actions concrètes de gestion à mettre en œuvre n'est pas évident. Le plan de gestion ne fait pas encore le lien entre les suivis / la connaissance de l'espèce et la gestion, mais c'est l'objectif à terme. En effet, un certain nombre de paramètres sont déjà connus, comme le niveau d'eau favorable à l'espèce, ou que la jussie lui est défavorable, et que la prédation par le sanglier se produit lorsque l'habitat n'est pas satisfaisant. À l'inverse, cette prédation est négligeable lorsque les bonnes conditions d'habitats sont réunies (végétation et niveau d'eau favorables). Cela étant, la RNR bénéficie d'un investissement humain et financier important de la part de l'OFB qui pilote l'étude et huit articles scientifiques issus des suivis sur le Fuligule milouin à Grand-Lieu ont été publiés dans des revues. Enfin, les indicateurs sont sans doute à revoir : la production de mémoires de recherche correspond plutôt à un indicateur de mise en œuvre et l'identification des causes de la dynamique de nidification pourrait correspondre à un indicateur de performance.

CS13 (cause mortalité des nids) : dans quelle mesure cette étude doit-elle être poursuivie ? Le précédent plan de gestion a déjà fait l'objet d'un tel suivi (au moins 2019 et 2020 voire 2021) mais l'évaluation du précédent plan de gestion et l'état des lieux de ce plan de gestion demeurent très laconiques sur les résultats obtenus. Ceux-ci ne sont-ils pas suffisants pour passer directement à une mise en protection des nids avec un suivi qui permettrait d'étudier leur efficacité et d'évaluer l'effort de mise en œuvre ? En termes d'indicateurs de performance, l'identification des causes de mortalité et l'efficacité des systèmes de protection des nichées (si cela est mis en œuvre) seraient plus appropriés.

CS21 (Oie cendrée et Sarcelle d'hiver) : la justification de cette action n'apparaît pas évidente au regard du plan de gestion. D'une part, ces deux espèces semblent en augmentation en période de nidification et d'autre part, l'objectif de mieux connaître l'utilisation spatiale du département ne semble pas avoir de lien direct avec la RNR. De plus, l'ampleur de la fiche action n'apparaît pas adaptée avec une telle étude : pas d'encadrement scientifique, analyse des données par un stagiaire, pas de justification du nombre d'individus, etc.

Remarques sur le contenu de certaines actions :

CS11 (suivi végétation amphibie) : contrairement à d'autres actions, il ne semble pas y avoir de suivis communs avec la RNN concernant ces végétations.

CS16 (suivi sanglier) : cette action ne devrait-elle pas apparaître avec un niveau de priorité 1 au regard des impacts que le sanglier semble avoir sur l'avifaune patrimoniale et certains habitats ? Le temps apparaît sous-estimé s'il s'agit de tester différents protocoles au sein du périmètre de la RNR.

CS20 (autres données ornithologiques) : cette fiche mériterait d'être renommée afin d'être plus explicite. En effet, plus qu'une simple actualisation de la liste des espèces présentes, il s'agit d'un suivi des populations d'espèces à fort enjeu patrimonial en lien avec la RNN. L'objectif nécessite d'être reformulé et la description de l'action gagnerait à être détaillée : être plus précis sur les cortèges suivis.

EI1 (évaluation et nouveau plan de gestion) : même si le travail serait délégué à un prestataire, le temps prévu pour ces phases d'évaluation et de rédaction apparaît sous-estimé.

IP2 (piégeage ragondin et rat musqué) : l'effet des opérations de piégeage sur les espèces cibles demeure difficile à apprécier. Il semble important que cette action soit accompagnée d'un suivi des populations afin de bien appréhender les effets de ces campagnes de piégeage.

CS37 (renouveler l'inventaire des papillons de nuit : en séance plénière du 2 juin, les membres font remarquer que le protocole d'inventaire des papillons de nuit n'est plus d'actualité et que les outils ont évolué pour une meilleure efficacité. En effet, si l'objectif est de connaître les espèces autochtones, l'utilisation d'une lampe à mercure va attirer les papillons jusqu'à 700 mètres de distance, ce qui peut biaiser la connaissance de la diversité d'un site en matière d'autochtonie. Il vaut mieux utiliser une « LépiLED ». De plus, la recherche nocturne de lépidoptères s'envisage aussi de jour pour certaines espèces diurnes qu'on ne détecte pas la nuit. Enfin, concernant les recherches de jour, un protocole d'inventaire doit intégrer la recherche des chenilles.

Il semble que la liste des 468 espèces d'Hyménoptères, de Diptères et de Syrphes inventoriées entre 2017 et 2020 sur la réserve ne figure pas dans les documents et qu'il conviendrait de la rajouter.

En matière d'actions de suivi de la qualité de l'eau, les membres du CSRPN, lors de la plénière du 2 juin, se demandent pourquoi le gestionnaire ne s'appuie pas sur la pêche professionnelle existante pour les suivis piscicoles.

Le gestionnaire indique que les pêcheurs professionnels ne s'intéressent qu'aux poissons de grande taille ce qui peut être insuffisant pour disposer d'indicateurs, même si leur activité donne tout de même une indication dans le temps de ce qui est capturé. Et par ailleurs, le gestionnaire est dans l'attente d'indicateurs poissons déterminés à l'échelle du bassin versant dans le cadre du SDAGE d'ici 2023, avec l'objectif de pouvoir commencer des suivis en 2024.

Il est étonnant que le plan de gestion 2022 – 2027 n'ait pas explicitement intégré de suivi de l'Anguille d'Europe *Anguilla anguilla* listée par l'UICN comme en danger critique d'extinction. Des études récentes pilotées par le MNHN en lien avec les pêcheurs professionnels et la RNN de Grand-Lieu, ont permis d'améliorer les connaissances sur cette espèce, et l'échappement vers la mer de l'Anguille d'Europe (en phase « anguilles argentées ») grâce à une modification des modalités de gestion des vannages.

Une attention particulière devrait être portée sur l'analyse des contaminants organiques et métalliques dans les anguilles (et peut être pour d'autres espèces), car le niveau de contamination conditionne la fonctionnalité de la réserve vis-à-vis des espèces d'intérêt patrimonial. Une anguille contaminée voit ses traits de vie perturbés, est moins féconde et est peut être incapable de se reproduire.

Les contaminants sont sans doute majoritairement d'origine agricole, mais ils proviennent peut-être également d'autres activités humaines (STEP, Aéroport, autres). L'origine de ces intrants doit être également tracée.

Dans le plan de gestion 2022 – 2027, on constate que le suivi des activités halieutiques présenté page 64 se limite à la période 2001 – 2004. La connaissance de la pêche et son suivi devrait constituer un objectif du plan de gestion. Il permettrait notamment d'intégrer les pêcheurs professionnels comme des partenaires de la connaissance sur l'un des compartiments majeurs de l'écosystème. De même un observatoire des activités agricoles sur le lac et son bassin versant aurait un intérêt. Cela permettrait d'améliorer l'état des lieux et la connaissance des pressions qui s'exercent sur le lac et conditionne l'atteinte des objectifs environnementaux.

Au sein des actions management et soutien (MS), il serait opportun de prévoir du temps de valorisation des études menées au sein de la RNR que ce soit pour la rédaction de rapports techniques ou de publications scientifiques.

Concernant le bilan financier, il ressort que les actions de suivi (CS) représentent 38 % des dépenses, celles de sensibilisation-communication (CC+CI+PA) 36 % à mettre en perspective avec les interventions sur le patrimoine naturel (IP) qui représentent moins de 9 % du budget (à noter que le budget global est en augmentation de 25 %). Cela tient notamment au fait que la RNR est dépendante de facteurs externes influençant les milieux et les espèces ainsi qu'à la forte demande du public régional de découverte du site. Mais ces proportions peuvent interroger compte tenu de la dégradation des habitats patrimoniaux ces dix dernières années sur ce territoire.

Tel quel, le budget de ce nouveau plan de gestion semble ainsi traduire un manque d'ambition en termes de préservation du patrimoine naturel ce qui pourrait compromettre l'atteinte des objectifs à long terme de l'enjeu, jugé prioritaire, « habitats naturels et faune remarquable ».

Aussi, il serait souhaitable que le travail de gestion mené gracieusement par l'exploitant agricole soit valorisé dans les comptes de la réserve sous la forme de bénévolat valorisé, par souci d'objectivité du travail de gestion réalisé et par souci d'équilibre en comparaison des budgets de communication et de suivis, d'autant que le pâturage a montré son efficacité dans le contrôle de la jussie.

Conclusion

Un effort important a été fourni pour améliorer les documents au regard de ceux présentés précédemment.

L'évaluation apparaît plus claire et permet de mieux cerner les problématiques de préservation et de suivi au sein de la réserve. De plus, elle a permis de revoir l'arborescence du plan de gestion 2022 – 2027 et de le rendre plus conforme aux nomenclatures actuelles. Ainsi, le suivi de ce plan de gestion devrait s'en trouver facilité ce qui aidera aux réflexions de la prochaine évaluation.

Concernant le plan de gestion en lui-même, un effort important a été mené pour le rendre plus compatible et plus opérationnel avec celui de la RNN voisine. De nombreuses actions sont communes ou suivent un protocole identique. Ces similitudes montrent qu'une réflexion commune sur les prochains plans de gestion des deux réserves, qui seront à mettre à jour pour 2028, permettrait d'accentuer cette mise en œuvre commune voire d'aboutir à un document de gestion unique.

Cela dit, face aux nombreuses dégradations d'habitats à forts enjeux issues de facteurs souvent externes, les effets des actions du précédent plan de gestion ont montré leurs limites sur certains milieux (roselières et végétation amphibie).

Malgré quelques innovations, beaucoup d'opérations de gestion demeurent identiques au précédent plan et ne garantissent pas la préservation de ces habitats. Les suivis qui seront menés sur ces habitats et certaines espèces seront déterminants pour guider le gestionnaire lors du prochain plan de gestion. Enfin, au moins 4 actions interrogent quant à leur pertinence et leur mise en œuvre.

Vote (34 votes exprimés, pouvoirs inclus) :

- Favorable sous conditions de prendre en compte les remarques ci-dessus exposées : 31
- Contre : 0
- Abstention : 3

Le 30/06/2022

Le président du CSRPN des Pays de la Loire

Jean-Guy Robin

